



971-219711322-20260520-1-DE

Réception par le Préfet : 20-05-2026

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 21-05-2026

Séance du 25 Avril 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	28	00
Vote		
À LA MAJORITÉ		
Pour : 21		
Contre : 00		
Abstentions : 07		

Convocation du Conseil Municipal
en date du :**10 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le Samedi Vingt Cinq à 08 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa troisième session de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			BULGARE Jean-Claude	X		
MOCKA Jocelyne	X			ROMUALD Michel	X		
MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	X			TOLY Marie-Pierre	X		
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			COSPOLITE Jean-Pierre		X à partir de 10h15	
SACILE Serge	X			CHRISTOPHE Annie	X		
FARAJJE Fabienne	X			DAMAS Marie-Pierre	X		
NOËL Jean-Philippe	X			SINIVASSIN Maryline	X		
EDOUARD Sandrine	X			MAGLOIRE Annie	X		
DUFLO Rémi	X			RADDAS Marie-Josée	X		
TREFLE Sylviane	X			DARMALINGON Charly	X		
MALINUR Francis	X			ZELIN Véronique	X		
EUGÉNIE Gilberte	X			HATCHY Claude	X		
CALISE Nazaire	X			FAUSTA Jimmy	X		
MARCIN Marie-Claude	X			CHAPITEAU Frédéric	X		
RUFFE Michel	X				28	01	00

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame **ÉDOUARD Sandrine** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D-20260425-39

**APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER 2024 :
MANDAT DE RÉALISATION ÉQUIPEMENT MULTISPORTS
ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU VILLAGE DE LA FAMILLE**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code civil, notamment ses dispositions relatives au mandat ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Avril 2026

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 5 août 2024 entre la commune de Trois-Rivières et la SEMAG ;

VU le budget communal ;

VU le compte-rendu financier arrêté au 31 décembre 2024 et transmis par la SEMAG ;

CONSIDÉRANT que la commune de Trois-Rivières a engagé une opération d'aménagement au lieu-dit Grand-Anse comprenant :

- la réalisation des études relatives au « Village de la famille » ;
- la réalisation des travaux du « City stade » ;

CONSIDÉRANT que, pour la conduite de cette opération, la commune a confié à la SEMAG un mandat de maîtrise d'ouvrage par convention en date du 5 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le compte-rendu financier de l'exercice 2024 présenté par la SEMAG fait apparaître un coût global prévisionnel actualisé de l'opération de 640 563,72 € TTC ;

CONSIDÉRANT que cette évolution financière résulte du choix de l'offre retenue pour la réalisation des travaux du city stade, comprenant l'offre de base ainsi que les options validées ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu financier présenté par le mandataire ainsi que l'évolution du bilan financier de l'opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À LA MAJORITÉ moins 7 ABSTENTIONS

Article 1 : D'APPROUVER le compte-rendu financier arrêté au 31 Décembre 2024, transmis par la SEMAG, relatif à l'opération de réalisation du Village de la famille et du City stade ;

Article 2 : D'APPROUVER le coût global prévisionnel de l'opération arrêté à la somme de 640 563,72 € TTC ;

Article 3 : D'INSCRIRE au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la participation communale à l'opération au titre de l'exercice 2026, pour un montant de 515 020,00 € TTC ;

Article 4 : D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mandat conclu avec la SEMAG, portant :

- augmentation du bilan financier de l'opération ;
- prorogation de la durée de la convention de mandat ;

Article 5 : D'APPROUVER la modification du budget prévisionnel initial figurant à la convention de mandat, liée au choix de l'offre retenue pour la réalisation des travaux du city stade, comprenant :

- l'offre de base ;
- les options validées ;

Article 6 : DE VALIDER la poursuite de l'opération conformément aux stipulations de la convention de mandat conclue avec la SEMAG ;

Article 7 : DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, laquelle sera transmise au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

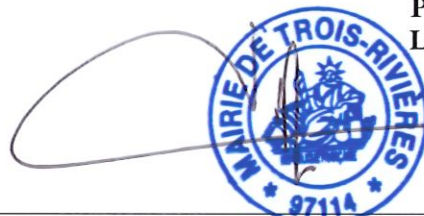
Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 25 Avril 2026.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille

CRF année 2024

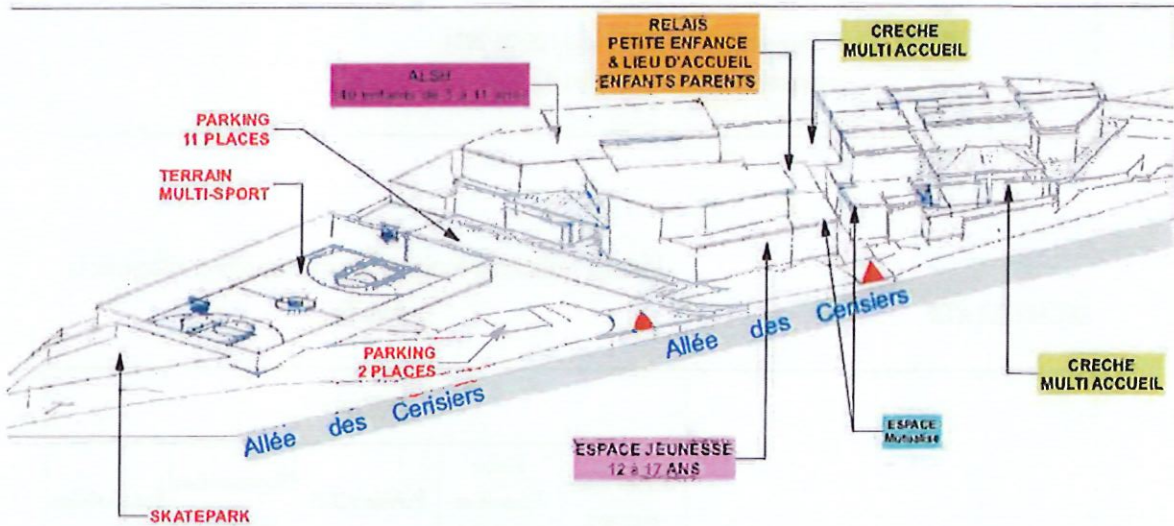


Département de la Guadeloupe
Société d'Économie Mixte
D'Aménagement de la Guadeloupe



MANDAT REALISATION EQUIPEMENT MULTISPORTS ET VILLAGE DE LA FAMILLE ET CITY STADE

Compte-Rendu Financier
CRF au 31/12/2024



Novembre 2025

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille

CRF année 2024

Sigle : S.E.M.A.G	
Collectivité contractante : Ville de Trois-Rivières	
OPERATION : "N°3556-Mandat réalisation équipements multisports et village de la famille"	
Nature de la convention établie entre la société et la collectivité	Convention de Mandat
Délégation d'approbation de la collectivité	
Signature de la convention 05/08/2024	
Dépôt de la convention à la préfecture	
Fin de validité de la convention 05/02/2026	
Signature de l'avenant n°1	
Fin de validité de la convention	
Signature de l'avenant n°2	
Approbation du bilan initial 05/08/2024	
Approbation du dernier bilan (CRF année?)	

Mandat réalisation équipements multisports et village de la famille

RECAPITULATIF

	CRF 2024				
	Dernier bilan approuvé	Réalisé Cumulé au 31/12/2024	Prévision 2025	Nouveau bilan à approuver	Reste à réaliser
	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC
Participations	584	27	293	658	338
TOTAL DES PRODUITS	584	27	293	658	338
Travaux	359		186	433	247
Etudes	112	11	59	114	44
Frais financiers	8	0	1	8	7
Frais généraux	41	10	6	41	26
Frais divers	63	0	52	62	10
TOTAL DES CHARGES	584	20	305	658	333

Table des matières

I.	Préambule	4
I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	5
II.	COMPTE RENDU OPERATIONNEL ET FINANCIER.....	6
III.	PREVISIONNEL RECETTES-DEPENSES (CF. ANNEXE PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES DE L'OPERATION).....	12
IV.	EVOLUTION DU BILAN ET DE LA PARTICIPATION	13
V.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	15
VI.	ANNEXES.....	16
	ANNEXE 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF	17
	ANNEXE 2 : Avenant n°1	20
	ANNEXE 3 : Échéancier prévisionnel	24
	ANNEXE 4 : Détail des recettes au 31/12/2024	26
	ANNEXE 5 : État des factures au 31/12/2024	28

I. Préambule

Le présent compte-rendu est réalisé conformément à l'article 17 de la convention de mandat de réalisation « *équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille* ».

Il présente une description opérationnelle et financière au 31 décembre 2024 de l'avancement de l'opération « *Village de la famille et city stade* » confiée à la SEMAG par convention en date du 05 Aout 2024.

Il sera soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la ville de Trois-Rivières (Collectivité maître d'ouvrage).

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

PROGRAMME DE L'OPERATION

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'accès équitable aux équipements publics, la Ville de Trois-Rivières a engagé une opération d'aménagement d'un espace multifonctionnel destiné aux familles, enfants et jeunes du territoire.

Cette opération, localisée Chemin des Cerisiers - quartier Grande-Anse, sur la parcelle communale AT 1668, vise à créer une zone multi-activité regroupant :

- Une crèche municipale,
- Un village de la famille et de l'enfance (V.F.E),
- Une aire de jeux,
- Un City Stade (équipement multisport de plein air).

La ville de Trois-Rivières souhaite faire réaliser au cours du dernier trimestre 2025/courant 2026, le projet de l'équipement multisport. Le village de la famille fera dans le cadre du présent mandat, uniquement l'objet d'une étude de faisabilité et de programmation. La ville envisage par la suite de lancer sa réalisation sous forme de concours.

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DE L'OPÉRATION

- Date de signature de la convention : 05/08/2024
- Durée éventuelle : 18 mois
- Fin de validité de la convention : 05/02/2026

II. COMPTE RENDU OPERATIONNEL ET FINANCIER

L'avancement de l'opération se traduit par les actions suivantes, menées tant sur le plan opérationnel que financier :

2.1. Compte-rendu opérationnel

2.1.1. Maitrise foncière

Le projet de « Village de la famille et du city stade » sera réalisé sur la parcelle AT 1668. La parcelle AT 1668 est une propriété communale. D'une superficie de 32 484 M², la ville de Trois-Rivières la mobilise pour partie. Une procédure de bornage avait été initiée en 2023 afin d'anticiper sur la réalisation du projet.

En 2024, au regard de l'inscription de la parcelle au « zonage archéologique », les services de la DAC et de l'INRAP ont été sollicités. Un courrier sollicitant un « diagnostic archéologique anticipé » a été transmis au référent de la zone le 25/11/2024 accompagné d'un envoi courrier au Préfet le même jour. Afin de leur présenter le projet, deux réunions ont été réalisées :

- Le jeudi 28/11/2024 – réunion de présentation du projet et d'information
- Le 05/12/2024 – réunion d'état d'avancement et point sur les données transmises par la SEMAG en vue d'une notification de l'arrêté définissant l'INRAP comme opérateur agréé à la réalisation du diagnostic anticipé et de la signature de la convention ville/INRAP.

2.1.2. Lancement des études préalables

La réalisation du projet a débuté en amont avec la réalisation des études préalables (hors mandat SEMAG) suivantes :

- Étude de sol –GEOMAT pour un montant de 3200.00 €HT soit 3472.00 €TTC. Le rendu final a été fait le 06/05/2024
- Étude topographique et de bornage (relevé des ouvrages existants, relevé des réseaux, relevé de la présence des arbres de hautes tiges, matérialisation des limites physiques et légales du terrain et superficie réelle) : AXO pour un montant de 4500.00€HT soit 4882.50 €TTC. Le rendu final a été fait le 07/12/2023.

Sur la base de ces études, ont été lancées plusieurs missions :

- Une mission de faisabilité en vue d'étudier les potentialités du site et la faisabilité du projet de city stade et du village de la famille a été lancée – la mission a été confiée au BET CCET et ATM ARCHI pour un montant de €HT soit €TTC. Ils ont été accompagnés de l'AMO choisi par la CAF « HORIZON CRECHE » afin de

- les accompagner dans la bonne définition des espaces du village de la famille dont la crèche. Le rendu de l'étude de faisabilité a été fait le 10/12/2024 et présenté en COPIL le 11/12/2024
- Sur la base de l'étude de faisabilité, a été lancée une mission de programmation afin de définir le programme de l'opération uniquement pour le « village de la famille ». La mission a été confiée au cabinet « CPO consulting les m² heureux » pour un montant de 23 175.00 €HT soit 25 144,88 €TTC. Le rendu de l'étude de faisabilité sera réalisé au dernier semestre 2025 et devra faire l'objet d'une validation des services de la CAF.
 - Parallèlement a l'étude de faisabilité, une mission de MOE a été lancée afin de suivre les travaux du « City stade ». La mission a été confiée et notifiée le 13/11/2024 au BET CCET et ATM ARCHI pour un montant de 10 000.00 €HT soit 10 850.00 €TTC. La mission a débuté le 13/11/2024 (date de la notification). Les dates de validation des différentes phases de la mission sont les suivantes :
 - AVP validée le 26/12/2024
 - PRO validée le 24/04/2025

La consultation travaux a été lancée en juin 2025 (le 23/06/2025) avec une réception des offres en juillet 2025 (le 28/07/2025). Elle a permis de retenir le groupement GETELEC pour la réalisation des travaux pour un montant total de mission de 399 130€HT soit 433 056,05 €TTC. Il sera accompagné d'un cotraitant représenté par l'entreprise CTE. La mission validée par la ville (courrier de demande de bon pour accord du 08 octobre 2025) tient compte des prestations suivantes :

- Tranche ferme tenant compte d'une variante destinée à remplacer l'enrobés + résine par un revêtement en gazon synthétique
- Tranche optionnelle liée à la réalisation de l'éclairage

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année

2.2. Compte-rendu financier

2.2.1. Bilan financier (cf annexe Bilan synthétique facturé TTC de Gesprojet arrêté au 31/12/2024)

Bilan détaillé TTC : 355600-MANDAT REALISATION EQUIPEMENT MULTI SPORT ET
ETUDE FAISABILITE VILLAGE DE LA FAMILLE GDE ANSE

Date et heure du document : 04/12/2025 12:31

RECETTES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Appels de Fonds Ville de Trois-Rivières	640 563,72	27 125,00	27 125,00	27 125,00
Caj. Appels de Fonds	640 563,72	27 125,00	27 125,00	27 125,00
Rémunération du Mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes Epci	0,00	0,00	0,00	0,00
Caj. Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	640 563,72	27 125,00	27 125,00	27 125,00
DEPENSES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
City Stade	433 056,05	0,00	0,00	0,00
A4-Travaux	433 056,05	0,00	0,00	0,00
Etudes Préalables/Faisabilité/Schéma Organisationnel	35 994,66	10 650,00	10 650,00	10 650,00
MOE	32 550,00	30 380,00	0,00	0,00
Contrôle Technique	6 510,00	0,00	0,00	0,00
CSPS	5 749,66	0,00	0,00	0,00
Information-Communication	32 664,00	0,00	0,00	0,00
A4-Etudes	113 789,66	41 230,00	10 650,00	10 650,00
01-Frais Financiers	6 246,00	0,00	0,00	0,00
A4-Frais Financiers	6 246,00	0,00	0,00	0,00
Frais Généraux	41 312,79	41 252,57	9 570,57	9 570,57
A4-Frais Généraux	41 312,79	41 252,57	9 570,57	9 570,57
01-Frais Divers-Imprévu	44 160,32	0,00	0,00	0,00
A4-Frais Divers	44 160,32	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	640 563,72	82 482,57	20 420,57	20 420,57
Tresorerie engagée nette (% dépenses / recettes)	0,00 (0,00%)	-55 357,57 (204,86%)	6 704,43 (25,10%)	6 704,43 (25,28%)

2.2.2. Situation des dépenses en N-1 (cf Annexe bilan facturé TTC de Gesprojet arrêté au 31/12/2024)

Les dépenses se répartissent pour l'année 2024 de la façon suivante (en €TTC) :

- **Études préalables/faisabilité/schéma organisationnel :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 35 994,88€TTC. Pour l'année 2024, il a été facturé 10 850,00€TTC correspondant à l'étude de faisabilité. Il n'y a pas eu de règlement au 31/12/2024.

- **MOE :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 32 550,00 €TTC. Pour l'année 2024, aucune facturation n'a été réalisée sur ce poste puisqu'il correspond à la mission de MOE pour la réalisation du city stade. Il n'y a pas eu de règlement.

- **Contrôleur technique :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 6510,00 €TTC. Pour l'année 2024, aucune facturation n'a été réalisée sur ce poste puisque qu'il est conditionné au démarrage des travaux du city stade. Il n'y a pas eu de règlement.

- **CSPS (contrôle sécurité protection de la santé) :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 5749,68 €TTC. Pour l'année 2024, aucune facturation n'a été réalisée sur ce poste puisque qu'il est conditionné au démarrage des travaux du city stade. Il n'y a pas eu de règlement.

- **Travaux :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 433 056,05 €TTC il a été augmenté en 2025 afin de tenir compte du choix de la ville concernant la tranche ferme, la tranche optionnelle et la variante. Pour l'année 2024, aucune facturation n'a été réalisée sur ce poste au regard du non-commencement des travaux. Il n'y a pas eu de règlement.

- **Information-communication :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 32 984,00 €TTC. Pour l'année 2024, aucune facturation n'a été réalisée sur ce poste puisque qu'il est conditionné au démarrage des travaux du city stade. Il n'y a pas eu de règlement.

- **Frais financiers :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 8246,00 €TTC. Il comprend la prise en charge des découverts bancaires. Pour l'année 2024, il n'y a pas eu de frais financiers.

- **Frais généraux :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 41 312,79 €TTC. Pour l'année 2024, il a été facturé 9570,57 €TTC qui correspond à la consultation et au suivi de la mission d'étude de faisabilité, au lancement de la consultation de MOE pour le lancement et suivi des travaux du city stade. Deux règlements ont été réalisés au 31/12/2024 pour ce poste correspondant à 100% de la dépense.

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année

- **Frais divers :**

Ce poste est au bilan d'un montant de 44 160.32 €TTC. Il comprend la prise en charge des dépenses imprévues. Pour l'année 2024, il n'y a pas eu de frais divers.

III. PREVISIONNEL RECETTES-DEPENSES (cf. annexe prévisionnel de recettes et dépenses de l'opération)

Sont présentées en annexe, les prévisions avec l'échéancier de recettes et de dépenses. Ces prévisions ont été établies, pour l'année 2025, sur les hypothèses suivantes.

A-RECETTES

Participation à appeler :

En 2025 : 65 K€

En 2026 : 489 K€

En 2027 : 56 K€

La participation en 2025 correspond à 10.14% du budget de l'opération.

B-DEPENSES

Études pour un montant de 39 K€ en 2025 et 54 K€ en 2026

Travaux pour un montant de 343 K€ en 2026 et 90 K€ en 2026

Frais financier pour un montant de 1 K€ en 2025 et 4K€ en 2026

Frais généraux pour un montant de 11 K€ en 2025 et 21 K€ en 2026

Frais divers pour un montant de 44 K€ en 2026

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année

IV. EVOLUTION DU BILAN ET DE LA PARTICIPATION**4.1. Modification du bilan**

Au 31/12/2024, le bilan d'un montant de 583 753.00 €TTC a été modifié par rapport au bilan présenté dans la convention de mandat. Il a été augmenté afin de tenir compte du choix de la ville pour la réalisation des travaux (tranche ferme + tranche optionnelle + variante). Il est actuellement d'un montant de 640 563.72€TTC.

Recettes	Libellés	Budget initial du bilan		Budget revu au 31/12/ 2024		Commentaires
	Participati on ville	538 000.00 €HT soit 583 730.00 €TTC		590 381.20 €HT Soit 640 563.72 €TTC		
	TOTAL	€ HT soit €TTC		€HT soit €TTC		
		Montant budget initial		Montant budget revu au 31/12/2024		
Postes budgétaires dépenses	Libellés	Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC	Commentaires
AD-Travaux	Travaux city stade	280 000.00	303 800.00	399 130.00	433 056.05	Revu à la hausse suite à l'attribution du marché travaux à GETELEC tenant compte de l'offre de base, de la variante et de l'option, soit une augmentation de 129 256.05€TTC (42.54%). Augmentation supplémentaire de 46 624.87 pour tenir compte du besoin des travaux suite à l'attribution du marché travaux.
AE-Études	Études préalables/faisabilité	100 000.00	108 500.00	33175.00	35 994.88	Poste passé au réel du marché pour la programmation du village de la famille attribué à CPO les m ² heureux. Report de 72 505.13€TTC sur le poste travaux.
AE-Études	MOE	30 000.00	32 550.00	30 000.00	32 550.00	
AE-Études	Contrôleur technique	6000.00	6510.00	6000.00	6510.00	
AE-Études	CSPS	4000.00	4340.00	5299.24	5749.68	Poste passé au réel du marché attribué à IP2C. +1299.24€TTC retiré du poste divers et imprévus.
AE-Études	Information communication	30 400.00	32 984.00	30 400.00	32 984.00	
AF-Frais financiers	Frais financiers	7600.00	8246.00	7600.00	8246.00	
AH-Frais généraux	Frais généraux	38 000.00	41 230.00	38 076.30	41 312.79	Augmentation de 76.3 €HT liée à la révision des prix
AI-Frais divers	Frais divers-imprévus	42 000.00	45 570.00	40 700.76	44 160.35	Retrait de 1299.24€TTC pour les reporter sur le poste CSPS suite à l'attribution du marché.
TOTAL		538 000.00	583 730.00	590 381.30	640 563.72	

4.2. Échéancier d'appel de participation

L'échéancier d'appel de participation par année est le suivant :

	€ T.T.C	2025	2026	2027
Participation Ville de Trois- Rivières	640 564.00	65 K€	489 K€	56K€

« Sur la participation totale, la SEMAG a fait appel de 27 125.00€ TTC (correspondant au 5% d'avance de trésorerie sur le budget total). Cette avance n'a pas été perçue au 31/12/2024. Un règlement a été réalisé le 02/09/2025 en totalité.

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En 2025, 2026, les objectifs sont les suivants:

- Finaliser le programme du « village de la famille » et de dresser le bilan financier et le phasage de l'opération afin de lancer le concours de MOE selon le souhait de la ville
- Notifier le marché travaux de l'entreprise qui réalisera les travaux du city stade fin 2025 et de réaliser les travaux au premier semestre 2026

VI. ANNEXES

- ANNEXE 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF 2024
- ANNEXE 2 : Avenant n°1
- ANNEXE 3 : Échéancier prévisionnel
- ANNEXE 4 : Détail des recettes au 31/12/2024
- ANNEXE 5 : État des factures au 31/12/2024

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année



REGION GUADELOUPE

COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

AVENANT N°1

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**Réalisation d'un équipement multisports et étude
de faisabilité du village de la famille**

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année

Entre les soussignés :

La Commune de Trois-Rivières, représentée par son Maire Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE,

Et ci-après dénommée "Le maître d'ouvrage"

Et d'autre part,

La SEMAG (Société d'Economie Mixte et d'Aménagement de la Guadeloupe) sise Lotissement Grand Camp la Rocade – BP 289 Boisripeaux – 97182 ABYMES Cedex;
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RC 87 b560 ;
Siret n°342 763 968 00035 représentée par son Directeur Général, **Monsieur Henri LAVENTURE** – agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en Conseil d'Administration.

Désignée ci-après par le "mandataire"

Vu la convention de mandat signée le 05/08/2024 entre la commune et la SEMAG.

IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Le présent avenant a pour objet :

- **La validation du nouveau bilan de l'opération dont le détail est précisé dans le CRF 2024.**

AU VU DE CE QUI PRÉCÈDE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Les articles suivants ont été modifiés de la façon suivante :

a. Article 11 : Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire

La Collectivité approuve le nouveau bilan prévisionnel de l'opération « Équipement multisports et village de la famille et de l'enfant » d'un montant global de **640 563.72 € TTC** toutes dépenses confondues. L'article 11 de la convention de mandat (« Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire ») est modifié en conséquence.

Mandat réalisation équipement multisports et étude de faisabilité du village de la famille
2024

CRF année

b. Article 3 : Durée

La collectivité approuve la prorogation de la durée du mandat de la SEMAG de 10 mois supplémentaires, soit jusqu'au 05 Décembre 2026 pour permettre la fin des travaux suite au diagnostic archéologique. L'article 3 alinéa 3.2 de la convention de mandat (« Durée ») est modifié en conséquence.

c. Autres Articles de la Convention et de l'acte d'engagement

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en trois exemplaires originaux.

Fait à Abymes, le

Le Mandataire
La SEMAG,

Le Maître d'ouvrage,

Le Directeur Général de la SEMAG
Henri LAVENTURE

Le Maire de la ville de Trois-Rivières,
Jean-Louis FRANCISQUE

ANNEXE 3 : Échéancier prévisionnel

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 355600-MANDAT REALISATION EQUIPEMENT MULTI SPORT ET ETUDE FAISABILITE VILLAGE DE LA FAMILLE GDE ANSE-11-DDU - établi le 04/12/2025 à 12:35										
Désignation lignes budgétaires										
En Kilo Euros	HT Budget préc.	HT Budget actualisé	TVA	TTC	A fin 2024	2025	2026	2027		
8g-Appels de Fonds	538	550	50	641	27	65	489	56		
Sous-total recettes	538	590	50	641	27	65	489	56		
Ad-Travaux	-280	-399	-34	-433			-343	-90		
Ae-Etudes	-170	-105	-9	-114	-11	-39	-54	-9		
A4-Frais Financiers	-6	-6	-1	-8		-1	-4	-4		
A4-Frais Generaux	-33	-38	-3	-41	-10	-11	-21	-21		
A1-Frais Divers	-42	-41	-3	-44			-44	-44		
Sous-total dépenses	-538	-590	-50	-641	-20	-51	-466	-103		
Sous-total trésorerie transitoire					-16	20				
Trésorerie brute					-10	24	47	0		

ANNEXE 4 : Détail des recettes au 31/12/2024

ANNEXE 5 : État des factures au 31/12/2024

14/10/2023 11:33

M24-8450 SEMAG

M24-8450 SEMAG

MICK

N° Ord.	Intitulé des Travaux	Objets	Pr. N°	Début Trac	HT	Base Impos	TVA	IS	TTC	Supplément	Date Fin
M24-8450 SEMAG			1	06/11/2024	5 220,60	20,80	443,77	0,00	5 664,57	5 664,57	31/12/24
4											
M24-8450 SEMAG			2	16/12/2024	3 600,00	0,00	306,00	0,00	3 906,00	3 906,00	31/12/24
4											

Rémunération

Rémunération

971-219711322-20260520-1-DE

Réception par le préfet : 20-05-2026

Publication le : 21-05-2026